

Sur notre plate-forme Jonas, nous ne publions pas d'article sur des faits divers sauf lorsqu'ils sont significatifs de la face sombre de notre époque ou de notre société. En l'occurrence, la mise en examen et l'action judiciaire en cours contre le PDG d'ASSU 2000, Jacques Bouthier, avec cinq autres personnes pour viols et séquestration de mineures, est révélatrice d'une forme de prédation pédocriminelle qui se pense au-dessus des lois.

Qui est Jacques Bouthier ?



Jacques Bouthier est classé 487^{ème} fortune française en 2020 par le magazine Challenges pour un patrimoine estimé à 160 millions d'euros. Né en 1947, il raconte lui-même¹ avoir d'abord travaillé dans « le pétrole » dans la gestion du pipeline « Le Havre-Paris ». Puis, « trop impatient et ambitieux pour attendre 20 ans qu'on me donne la possibilité d'évoluer », il se lance dans les assurances, par le biais d'une petite annonce en 1973. En 1975, il devient courtier et fonde Assu 2000. Il raconte que le premier point d'accueil fut un simple bungalow,

installé chez lui, à Rosny-sous-Bois. La société s'agrandit dans les années 80 pour parvenir à 100 points d'accueil en 1995. Assu 2000 est devenu Vilavi, premier courtier expert en assurance et en crédit dédié aux particuliers en France avec 1800 collaborateurs, 163 millions d'euros de chiffre d'affaires et 550 000 clients assurés. Le groupe Assu 2000 mise beaucoup sur la publicité pour sa notoriété en mettant en scène des personnages télévisuels célèbres comme les footballeurs Emmanuel Petit et Lilian Thuram, la nageuse Laure Manaudou ou encore l'animateur de télévision Denis Brogniart, en 2018.

■ La dénonciation et les faits reprochés

Selon une source de RTL, une jeune femme de 22 ans, Kenza², une jeune Marocaine, se serait présentée à des policiers parisiens en mars 2022, pour dénoncer sa situation, expliquant que depuis 5 ans, elle est retenue captive dans un appartement d'un homme très riche qui la viole régulièrement. Celui-ci lui aurait indiqué récemment qu'elle devenait « trop vieille » et qu'elle devait trouver une remplaçante. La jeune femme aurait été ainsi forcée de lui présenter une jeune roumaine de 14 ans qui a alors pris sa place dans l'appartement³. Mais quand Jacques Bouthier cherche à lui prendre de force sa virginité, la nouvelle jeune fille refuse et Kenza filme la scène à l'insu du violeur.

Elle aurait demandé de l'argent contre cette vidéo, en vain, pour, finalement, la confier aux policiers lors de sa déposition au commissariat du 19^{ème} arrondissement de Paris. Jacques Bouthier est alors placé sur

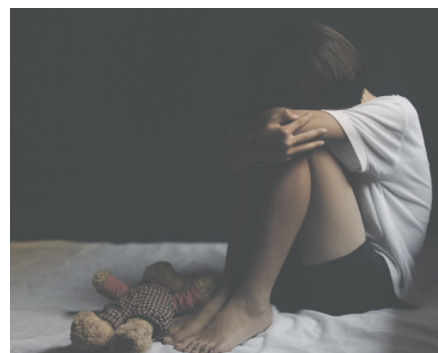


Illustration du site Actu-juridique contre la prostitution des mineurs

¹ Dans un entretien au magazine « Entreprendre » en 2019

² Prénom modifié dans les médias

³ Au moins sept jeunes femmes, mineures ou jeunes majeures, se seraient succédé dans l'appartement, selon RTL.

écoute et, le 17 mai, après deux mois d'enquête, il est interpellé dans sa maison de Charente-Maritime avec son épouse.

▪ **Au-dessus des lois**

Comprenant que la jeune marocaine l'a filmé en flagrant délit de viol, Jacques Bouthier décide d'employer les grands moyens non républicains... Il aurait demandé à Gabriel R., un de ses proches, d'étouffer l'affaire contre 35 000€. Celui-ci contacte un ami, ancien membre du GIGN pour récupérer la vidéo et exfiltrer Kenza par la force à l'étranger. Mission ratée. Des membres de l'équipe réclame désormais un million d'euros pour leur silence, tentant d'escroquer Jacques Bouthier. On entre ainsi dans un monde sans loi, véritable réseau de barbouzes, prêts à des actes délictueux voire criminels, contre rémunération. Que Jacques Bouthier pense s'en tirer ainsi montre comment, dans son esprit, la fortune donne des droits au-dessus du Droit.



▪ **Les chefs d'accusation**

Jacques Bouthier a ainsi été mis en examen à l'issue d'une enquête préliminaire ouverte mi-mars et menée par la Brigade de protection des mineurs de la PJ parisienne puis incarcéré samedi 21 mai 2022 avec cinq autres personnes pour traite des êtres humains, viols sur mineure, recours à la prostitution d'un mineur et agressions sexuelles sur mineure de moins de 15 ans⁴.

Jacques Bouthier est également soupçonné d'avoir mis sur pied une équipe comprenant sa femme, deux employés de sa compagnie, une jeune femme proche de la victime et un ancien gendarme du GIGN pour enlever la jeune femme, saisir la vidéo et la forcer à quitter la France⁵. Tous ont été mis en examen et incarcérés.



À cela s'ajoute le soupçon d'association de malfaiteurs en vue de commettre le crime d'enlèvement et séquestration en bande organisée et détention d'images pédopornographiques. Toutes ces accusations peuvent déboucher sur de très lourdes peines.

Jacques Bouthier, a démissionné de son mandat de président du groupe ASSU2000. Il reste l'actionnaire majoritaire.

Discussion :

Le rapport à la Loi varie-t-il selon que l'on a une fortune ou pas ? Quel est le lien entre fortune et soumission à la Loi ? L'exemple abordé dans cet article montre bien, si cela était encore nécessaire, que certains assimilent leur fortune à un moyen de se situer au-dessus de la société, dans une couche sociétale supérieure où même la Loi ne s'impose pas mais se négocie, voire se contourne. Les règles adoptées par le Parlement sont bonnes pour le peuple mais pas pour ceux qui le surplombent. Les suites de cette affaire seront sans doute de fortes condamnations en regard des chefs d'accusation très graves. La lourdeur des peines montrera à tous où en est l'application de la Loi dans notre pays.

⁴ Sources judiciaires et proches du dossier à l'AFP, confirmant une information de RTL

⁵ Source RTL

Bibliographie

- **Le Parisien** | *Enquête en cours* <faits-divers@newsletters.leparisien.fr - Par Damien Delseny - Rédacteur en chef du service police-justice du Parisien – 26 mai 2022
- **La dépêche** - [https://www.ladepeche.fr/2022/05/24/qui-est-jacques-bouthier-richissime-pdg-dassu-2000-incarcere-pour-viols-et-sequestrations-de-mineures-10314987.php#xtor=CS5-1000-\[justice\]-\[gratuit\]-\[qui-est-jacques-bouthier-richissime-pdg-dassu-2000-incarcere-pour-viols-et-sequestrations-de-mineures::10314987\]-\[20220524\]](https://www.ladepeche.fr/2022/05/24/qui-est-jacques-bouthier-richissime-pdg-dassu-2000-incarcere-pour-viols-et-sequestrations-de-mineures-10314987.php#xtor=CS5-1000-[justice]-[gratuit]-[qui-est-jacques-bouthier-richissime-pdg-dassu-2000-incarcere-pour-viols-et-sequestrations-de-mineures::10314987]-[20220524]) - Publié le 24/05/2022
- **La dépêche** - [https://www.ladepeche.fr/2022/05/24/jacques-bouthier-incarcere-pour-viols-et-sequestrations-de-mineures-ce-que-lon-sait-de-larrestation-du-riche-pdg-dassu-2000-10314861.php#xtor=CS5-1000-\[faits-divers\]-\[gratuit\]-\[jacques-bouthier-incarcere-pour-viols-et-sequestrations-de-mineures-ce-que-lon-sait-de-larrestation-du-riche-pdg-dassu-2000::10314861\]-\[20220524\]](https://www.ladepeche.fr/2022/05/24/jacques-bouthier-incarcere-pour-viols-et-sequestrations-de-mineures-ce-que-lon-sait-de-larrestation-du-riche-pdg-dassu-2000-10314861.php#xtor=CS5-1000-[faits-divers]-[gratuit]-[jacques-bouthier-incarcere-pour-viols-et-sequestrations-de-mineures-ce-que-lon-sait-de-larrestation-du-riche-pdg-dassu-2000::10314861]-[20220524]) – publié
- **Midi libre** : Jacques Bouthier : viols de mineures, esclavage sexuel, orgies imposées... la face nauséabonde du PDG d'Assu2000 - Faits divers, Justice - Publié le 25/05/2022
- **Le Figaro** - *Affaire Jacques Bouthier : qui est ce PDG «ambitieux et prétentieux», accusé de viols sur mineure ?* - Par Nicolas Daguin - Publié le 25/05/2022 - <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/affaire-jacques-bouthier-qui-est-ce-pdg-ambitieux-et-pretentieux-accuse-de-viols-sur-mineure-20220525>
- **Libération** - *Violences sexuelles – « Affaire Jacques Bouthier: le parcours discret d'une grande fortune »* par Jérôme Lefilliâtre
- publié le 25 mai 2022 - https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/affaire-jacques-bouthier-le-parcours-discret-dune-grande-fortune-20220525_55JZ2PZYKREC3NNQ5SV7XYL7AQ/
- **C à vous** - *Viols sur mineur, séquestration, traite d'humain : le PDG d'Assu 2000 incarcéré* - C à vous 24/05/22 : <https://youtu.be/IROGG4OUEMU>